

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00. — Ville de Québec, États-Unis, et Pays
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).
Doivent être payés d'avance.

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adressés à La SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

Imp. par L'ACTION SOCIALE LIMITÉE 103, rue Sainte-Anne, Québec.

VIN SAINT-NAZAIRE

Archevêché de Québec, 1er août 1905.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »

Depuis la mort de Mgr Laflamme, M. l'abbé Ph. J. Fillion a été chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques, et cela à la demande expresse de Monseigneur l'Archevêque de Québec.

A. TOUSSAINT & CIE

LIVI

Pr
rend
la po

Di
Man
avec

et au
Édit
\$6.50

L.
Édit

Ed

La
Cath
Prix
\$1.50

Le
Croi

3

A

U

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SECRETARIAT GÉNÉRAL DES ŒUVRES

101, rue Sainte-Anne, 101

QUÉBEC.

CASE POSTALE, 126.

TÉLÉPHONE BELL, 3105.

LIVRES, BROCHURES, TRACTS, ETC., A LA DISPOSITION DE TOUS LES MILITANTS DE L'ACTION CATHOLIQUE.

Premier Congrès de Tempérance du diocèse de Québec, 1910;—Compte rendu. Un fort volume de 800 pages, grand in-octavo, prix 50 sous; franco par la poste, 75 sous. Relié, percaline, \$1.00 l'unité, \$1.25 par la poste

Directoire pour la lutte contre les débits de boisson.—Prohibition—Manuel pratique des antialcoolistes. Brochure de 32 pages, grand in-octavo, avec couverture. L'unité, 25 sous.

Le Guide des Comités paroissiaux: Manuel pour aider à la fondation et au fonctionnement des succursales paroissiales de l'Action Sociale Catholique : Editions de l'Action Sociale Catholique : 10 sous l'unité ; \$1.00 la douzaine ; \$6.50 le cent.

ABONNEMENTS

L'Action Sociale. — Le grand organe canadien-français de défense religieuse
Edition quotidienne : 12 mois, \$3.00 ; 8 mois, \$2.00 ; 4 mois, \$1.00.

Edition hebdomadaire : 1 an, \$1.00.

La Semaine Religieuse de Québec et Bulletin des Œuvres de l'Action Sociale Catholique : Revue hebdomadaire de doctrine et d'informations religieuses, Prix : 1 an, \$1.00. Pour la ville de Québec, les Etats-Unis et l'Union postale, \$1.50. — Payable d'avance

Le Croisé. — Bulletin mensuel d'action sociale catholique, et organe de la Croix Noire. Prix : 1 an, 50 sous.

GARAND & THIBAUT, DOREURS,
ARÇENTEURS
et NICKLEURS

308½, rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage
— Vieilles argenteries remises à neuf.— Couchettes en cuivre
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Une Spécialité : **OUVRAGE GARANTI.** Une visite est sollicitée.

F. P. GAUVIN

FABRICANT

d'ameublements d'églises

IMPORTATEUR D'ARTICLES RELIGIEUX

324, rue St-Jean, - QUEBEC

J. E. GAGNON & CIE
Opticiens, Spécialistes, Manufacturiers.
160, rue ST-JEAN, QUÉBEC.

CIERGES ET VINS DE MESSE

MAISON J.-B. LASNIER PÈRE

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES

IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU
RUE ST-GEORGES, LÉVIS.

TÉLÉPHONES
Bell 92
National 100



Casier 12 Téléphone 929

— ENTREPOT DE —

VINS DE MESSE

FOURNISSEUR DU CLERGÉ

J. BAILLARGEON

Bureau :
64, rue St-Pierre,
QUÉBEC.

LE FEU

DANS LES MAISONS D'EDUCATION

est un danger constant si l'intérieur
n'est pas recouvert de matériaux
incombustibles.

“LINABESTOS”

est la seule planche murale

ENTIEREMENT A L'ÉPREUVE DU FEU

Les autres contiennent soit des fibres de bois, soit de la pâte à papier, lattes, refente de bois, asphalte, colle grasse, ou autre substance dangereuse; LINABESTOS est entièrement fait d'amiante et de ciment Portland.

LINABESTOS est donc à l'épreuve du feu : il ne craque pas, ne gauchit pas, ne “travaille” pas. Aucune vermine ne peut y trouver refuge.

COÛTE PEU

Demandez notre livret « D » et échantillons.

**LA CIE DES PRODUITS
D'AMIANTE ET DE CIMENT.
78, rue St.-Pierre, - QUEBEC.**

Succursales : Halifax, N. E., St-Jean, N. B.,
Sydney, C. B.

HARMONIUMS - ORGUES

A CLAVIER TRANSPOSITEUR

PRATTE

POUR
ÉGLISES,
CHAPELLES,
MAITRISES.



INDISPENSABLE
PARTOUT
OU L'ON
CHANTE

PRIX : de \$75.00 à \$280.00.

~~~~~

Outre le clavier transpositeur (indispensable pour accompagnement), ces instruments, comme richesse du son et solidité de construction, sont infiniment supérieurs aux harmoniums ordinaires du commerce.

**FRAIS DE TRANSPORT A NOTRE CHARGE.**

~~~~~

Nous adresserons avec plaisir notre catalogue illustré sur demande. Veuillez vous adresser directement à la maison, ces orgues n'étant absolument pas vendus par l'intermédiaire des agents.

ANTONIO PRATTE

FABRIQUE DE PIANOS PRATTE

2502 et 2504, boulevard St-Laurent, - - MONTRÉAL.

Magnifiques Voyages d'Été.

Par bateau ou chemin de fer

Route des touristes entre Montréal, Québec, Gaspé, Percé, Baie des Chaleurs, Ile du Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, St Jean, Terre-neuve, Halifax, New-York, et les ports intermédiaires.

Pour billets, cabines, horaires, etc.

HONE & RIVET

Agence Générale de Voyages.

9 BOULEVARD ST-LAURENT, - MONTREAL.

31 RUE BUADE, vis-à-vis la Basilique, - QUÉBEC.

48 ADELAIDE OUEST, - TORONTO, Ont.

5 RUE DE ROME, - - - PARIS, France.

SEMAINE RELIGIEUSE

DE
QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 81. — *Les Quarante-Heures*, 81.

Partie officielle : Feu M. l'abbé Maximin Hudon, 82,

Partie non officielle : CAUSERIE DE LA SEMAINE : Nos frères de l'Ontario, 82.
 — LITURGIE ET DISCIPLINE : Saluts du Saint-Sacrement, 85. — CHRONIQUE
 DIOCÉSAINNE, 86. — A TRAVERS LES DIOCÈSES : Montréal, 87 ; Ottawa, 88 ;
 Saint-Boniface, 88 ; Halifax, 89 ; Trois-Rivières, 89 ; Chicoutimi, 89 ;
 Sherbrooke, 90. — VARIÉTÉS : A Notre-Dame de Paris : Prières pour la
 France, 91. — LES LIVRES, 92.

Bulletin social : DOCTRINE : Respect au saint nom de Dieu ! 93. — FAITS ET
 ŒUVRES : Le règne social de Jésus-Christ à Saint-Martin de Beauce, 95.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 11 octobre. — XIX ap. Pent. et 2 oct. SOL. DE S. MICHEL, 2^e cl.
Lundi, 12. — De la fête.
Mardi, 13. — S. EDOUARD le confesseur, roi d'Angleterre.
Mercredi, 14. — S. CALIXTE, pape et mart.
Judi, 15. — STE THÉRÈSE, vierge.
Vendredi, 16. — S. GÉRARD MAJELLA, conf.
Samedi, 17. — B. MARGUERITE MARIE ALAÇOQUE, vierge.
Dimanche, 18. — XX ap. Pent. et 3 oct. S. LUC, évangéliste, 2^e cl.

QUARANTE-HEURES

11 octobre, St-Cajétan. — **12**, St-Malachie. — **13**, Cap St-Ignace. — **14**,
 St-Eleuthère. — **15**, St-Jean Chrysostôme. — **16**, St-Ferréol.

PARTIE OFFICIELLE

FEU M. L'ABBÉ MAXIMIN HUDON

M, l'abbé Maximin Hudon, ancien curé de N.-D. de Berthier, décédé le 6 octobre courant à Berthier, à l'âge de 72 ans et 9 mois, était membre de la Société Saint-Joseph, de la Congrégation de la Sainte-Vierge du collège de Ste-Anne et de la Société d'une messe (section diocésaine).

JULES LABERGE, ptre
Secrétaire.

Archevêché de Québec,
le 7 oct. 1914.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

NOS FRÈRES DE L'ONTARIO

Les horreurs et les graves responsabilités de la guerre n'ont pas réussi à détourner l'attention des Canadiens-Français de l'Ontario du problème des écoles bilingues.

Il faut les en féliciter, comme il faut les féliciter aussi de n'avoir pas voulu faire de la solution heureuse de cette grave question la condition *sine qua non* de leur loyalisme britannique. Fidèles à toutes leurs obligations, nos frères de l'Ontario font leur part des sacrifices que nous impose la guerre actuelle, tout en maintenant avec dignité et fermeté les revendications qu'exigent et le droit naturel du père de famille sur l'éducation de ses enfants et le droit constitutionnel qui reconnaît l'égalité parfaite, dans notre pays, de la langue française et de la langue anglaise.

Nos lecteurs ne sont pas sans savoir que la question des écoles bilingues de l'Ontario vient d'entrer dans une phase nouvelle.

La minorité de la commission scolaire catholique d'Ottawa, qui refuse de soutenir les justes et légitimes revendications de la

majorité de cette commission touchant la liberté de l'enseignement du français dans les écoles bilingues de l'Ontario, après avoir obtenu d'un tribunal d'Ottawa une injonction, qui défend à la commission scolaire de payer des honoraires aux instituteurs et institutrices refusant de se conformer à l'injuste « règlement 17 », vient d'obtenir du juge Lennox, qui avait accordé l'injonction, un ordre décrétant l'ouverture des écoles placées sous la juridiction de la commission scolaire catholique d'Ottawa.

On s'est fort étonné de ce décret, émané avant que jugement ait été rendu sur le bien-fondé de l'injonction elle-même et dont la majorité des commissaires ne purent prendre connaissance avant qu'il eût été publiquement mis à exécution.

Convaincus avec raison qu'aucun décret ni aucun jugement ne peut amoindrir la justice incontestable de leur cause, les Canadiens-Français de l'Ontario, dont le courage est invincible, maintiennent toujours avec la même fermeté l'intégrité de leurs légitimes revendications, comme le montrent les résolutions suivantes, votées à l'unanimité, lors d'une réunion publique tenue récemment dans l'église de la paroisse Saint-Charles d'Ottawa :

« Considérant que le Règlement 17, émané du Département de l'Instruction Publique, retarde le progrès des élèves en les forçant à poursuivre leurs études dans une langue autre que leur langue maternelle ;

Considérant que ce retard aura pour effet d'augmenter les frais encourus pour le soutien de nos écoles ;

Considérant que ce tort financier causé aux Canadiens-français ne profitera à personne ;

Considérant que la mise en force de ce Règlement 17 aura pour effet le bannissement complet du français des écoles de l'Ontario ;

Considérant que ce Règlement 17, lequel est contraire à l'esprit de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, a été émané à l'insu des contribuables et sans leur assentiment ;

Nous, les citoyens de la paroisse Saint-Charles d'Ottawa, réunis en assemblée, protestons contre ce Règlement que nous considérons injuste, spoliateur et tyrannique ;

Nous demandons au gouvernement de le retirer sans retard, afin que nous puissions faire instruire nos enfants conformément

à la saine pédagogie et cesser cette lutte contre le Département dans laquelle nous avons été involontairement entraînés.»

On voit, par le texte de ces résolutions, que, si nos compatriotes de l'Ontario sont fermement décidés à lutter jusqu'au bout pour obtenir le redressement de leurs griefs, ils sont toujours prêts à conclure une paix honorable, qu'ils désirent sincèrement, avec le gouvernement qui voudra leur donner justice.

« Les Canadiens-français, écrivait le *Droit* du 16 septembre, sont bien résolus : ils veulent à tout prix l'intégrité complète et entière de leurs écoles telle que garantie par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord... Ils veulent que ces enfants soient élevés et instruits dans des écoles où l'on respire une atmosphère saturée d'esprit catholique ; ils veulent qu'ils apprennent le français tout aussi bien que l'anglais, afin d'être mieux préparés pour les luttes de la vie et pour la défense des droits de l'Église.»

Afin d'obtenir que justice soit faite à ces revendications, qui ne sont rien autre chose que l'affirmation de leur droit de vivre, nos frères de l'Ontario n'épargnent aucun sacrifice ; et leur générosité fait l'admiration, non seulement de tous les Canadiens-Français des autres provinces, mais encore de tous les citoyens de notre pays chez lesquels le préjugé n'a pas affaibli le sens de l'équité.

Sachons donner à nos compatriotes de l'Ontario plus que le tribut de notre admiration : qu'ils trouvent toujours chez leurs frères de la province-mère un concours actif, efficace et persévérant. Avant tout, que nos prières ne cessent de demander à Dieu le triomphe de leur cause, qui sera celui de la justice.

A cette heure de crise, où il peut paraître opportun, en notre pays, d'affirmer l'égalité des devoirs et des responsabilités, il serait particulièrement déplorable et il pourrait être dangereux de laisser subsister entre les citoyens canadiens une inégalité de droits plutôt odieuse.

A. H.

LITURGIE ET DISCIPLINE

SALUTS DU SAINT-SACREMENT

On nous a demandé 1° à quel moment, au salut du Saint-Sacrement, le diacre doit descendre l'ostensoir de son trône ; 2° si le célébrant pour la bénédiction doit prendre lui-même l'ostensoir ou le recevoir des mains du diacre ? — Nous donnons la réponse à ces deux questions, avec quelques autres renseignements connexes, qui pourront être utiles à nos confrères.

1° Si le prêtre qui chante le salut est assisté d'un diacre et d'un sous-diacre en aubes, il doit lui-même être revêtu de l'aube. (Le Vavasseur.)

2° Il ne doit pas être question de bougies en stéarine à l'autel même où se donne le salut. Mgr Menghini, dans son ouvrage *De Oratione Quadraginta Horarum*, p. 32, n. 18, cite à l'appui de cette règle de nombreux décrets.

3° Le célébrant et ses ministres font une inclination médiocre quand ils se lèvent pour mettre de l'encens dans l'encensoir. — Le célébrant n'a aucune inclination à faire quand il se lève pour chanter l'oraison *Deus qui nobis*... et pour donner la bénédiction. (S. R. C. 16 février 1906.)

4° Le 17 septembre 1897, la S. C. des Rites a décrété que, tout le temps du salut, le célébrant et ses ministres doivent rester à genoux, excepté pendant le *Te Deum* qu'on chante debout avant le *Tantum ergo*. — Cette décision a été modifiée par la suivante, en date du 6 novembre 1908 : Quand on chante devant le Saint-Sacrement exposé, avant le *Tantum ergo*, soit des hymnes, soit le *Magnificat*, soit le *Regina cæli* au temps pascal, le célébrant et ses ministres doivent se tenir debout.

5° Au salut du Saint-Sacrement avec diacre et sous-diacre, après le verset *Panem de cælo*, le célébrant se lève et chante, les mains jointes, sur le livre que ses ministres, toujours à genoux, soutiennent devant lui, l'oraison *Deus qui nobis sub Sacramento mirabili*. (S. R. C., 16 février 1906. — Le Vavasseur.)

6° Le Vavasseur et la plupart des auteurs disent formellement qu'on ne descend de son trône le Saint-Sacrement exposé qu'après l'oraison *Deus qui nobis*. C'est donc cette pratique qu'il convient de suivre.

7° La Congrégation des Rites (décret du 14 janvier 1898, n. 3975), dans sa réponse relative à la manière de donner la bénédiction proprement dite du Saint-Sacrement, laisse la liberté de choisir entre deux méthodes. On est libre de ne pas recourir aux bons offices du diacre et de prendre soi-même l'ostensoir sur

l'autel ; c'est la méthode indiquée par le *Cérémonial des Evêques*, liv. II, chap. 33, n. 27. Ou bien l'on peut suivre la méthode romaine, et alors le diacre *debout* donne l'ostensoir au célébrant également *debout*, et après la bénédiction le reçoit des mains du célébrant, *utroque stante*.

CHRONIQUE DIOCÉSAIN

Funérailles. — Jeudi, le 1er octobre, avaient lieu à l'église de Sainte-Anne de la Pocatière, les funérailles de M. l'abbé J.-P. Thiboutot, décédé le 29 septembre dernier.

La levée du corps a été faite par M. l'abbé Charles Gagné, curé de la paroisse et le service chanté par M. l'abbé J.-B. Thiboutot, curé de Saint-Apollinaire, oncle du défunt. Il était assisté de MM. les abbés Paul Levasseur et Euloge Pelletier.

MM. les abbés Émile Bernier, Maurice Brown, Phydime Jobin et Odilon Roy, confrères de classe du défunt, ont dit des messes pendant le service.

De chaque côté du cercueil avaient pris place MM. les abbés Émile Journault, de l'École Apostolique, Arthur Lizotte, vicaire à Beauport, J.-V. Boucher, de Montmagny et A. Fortin du Collège.

Au chœur assistaient MM. les abbés Aug. Caron, curé de Saint-Pacôme, S. Chenard, curé du Portage, Z. Raymond, vicaire à Saint-Pascal, Alex. Morissette, vicaire à Saint-Alexandre ainsi que tous les prêtres et séminaristes du Collège.

Immédiatement avant l'absoute M. l'abbé Ludger Dumais, supérieur du Collège, a fait l'éloge du défunt.

A Saint-Gérard. — Une belle cérémonie a eu lieu dimanche dernier dans la paroisse de Saint-Gérard, comté de Québec, à l'occasion de la bénédiction du clocher qui a été faite par S. G. Mgr P.-E. Roy, actuellement en visite pastorale en cette paroisse.

Le sermon a été prononcé par le R. P. Couët, dominicain. Assistaient au chœur MM. les abbés Ed. Guay, curé, Clovis Arsenault, curé de la Jeune Lorette, C. Giroux, curé du Village Huron.

Parmi les laïques présents à cette fête nous avons remarqué l'hon. M. Cyrille Delâge, MM. Eusèbe Belleau, A. Langlois, Alex. Saint-Amant, O. Lirette, Octave Roy, notaire, Frank Byrne et J.-B. Martel.

Notes. — S. G. Mgr Paul-Eugène Roy, administrateur de l'archidiocèse, est arrivé lundi après-midi de Saint-Gérard, où il a terminé la visite, et avec la visite de cette paroisse se clôt la tournée pastorale de cette année.

— M. l'abbé A. Déziel, curé de Beauport, dont nous avons

annoncé la maladie grave a pris un mieux sensible et l'on espère maintenant qu'il se rétablira complètement.

— Les écoles gratuites du soir sont ouvertes dans les diverses paroisses de la ville depuis lundi soir, le 5 octobre.

A TRAVERS LES DIOCÈSES

Montréal. — S. G. Mgr Bruchési a envoyé aux paroissiens de Saint-Lambert une Lettre pour leur signaler le danger de l'école protestante et l'obligation où ils sont d'envoyer leurs enfants à l'école catholique.

Sa Grandeur, au cours de sa lettre s'est élevée contre cet esprit vide de foi et de fierté et rempli de « snobisme » de ceux d'entre les nôtres pour qui l'éducation n'est qu'un « dressage » et une préparation à « faire de l'argent », qui sont toujours prêts à admirer les institutions protestantes et à mépriser sottement les maisons d'éducation catholiques.

« C'est une grave erreur, leur dit Mgr Bruchési, de croire qu'il suffit de donner aux petits et aux jeunes les notions grammaticales, littéraires et scientifiques par lesquelles se prépare l'avenir terrestre... Cette conception toute naturaliste de l'éducation, qui dérobe à leurs regards les sublimes horizons de la vie future, enferme leur intelligence dans le cercle étroit des connaissances profanes et laisse leur conscience sans principes et sans direction morale.

« Seule la religion, que l'on élimine avec soin des écoles neutres, s'occupe de la culture morale des âmes, qui préparent les jeunes aux luttes quotidiennes contre la perversité de leurs instincts. De là, la nécessité de l'enseigner dès l'école primaire. C'est la volonté formelle de l'Église, que Léon XIII rappelait il y a quelques années, avec une merveilleuse précision de doctrine, quand il mettait le peuple canadien en garde contre le péril de l'école neutre...

« Vous avez dans votre paroisse une école de garçons dirigée avec sagesse et compétence par les Clercs de Saint-Viateur, qui méritent à tous égards leur réputation d'excellents éducateurs. Les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie ont bâti sur votre territoire un beau couvent, où elles forment avec soin l'esprit et le cœur de vos jeunes filles. Vous possédez donc chez vous de dignes continuateurs de l'œuvre éducatrice commencée à votre foyer.

« Mais il faut bien le constater, quelques-uns d'entre vous, nos très chers frères, ne semblent pas vouloir tirer profit de ces avantages. Ils oublient que des pères et des mères catholiques sont loin d'avoir accompli tout leur devoir, quand ils ont choisi pour leurs enfants une école dite neutre ou non-catholique.

« Ces enseignements de l'Église, le premier Concile Plénier de Québec

les a mis en belle lumière, et on vous les a rappelés l'an dernier au moment opportun. D'aucuns pourtant ont pris sur eux-mêmes de ne pas y conformer leur conduite. C'est un abus que nous devons réprimer. Dans quelques jours les classes vont de nouveau s'ouvrir. Que dans votre paroisse, il n'y ait pas un seul enfant catholique aux écoles dites neutres ou non-catholiques ! »

— Les Sœurs Grises de Montréal ont élevé un nouvel orphelinat à la Côte de Liesse. C'est un superbe édifice, élevé d'après toutes les exigences de l'hygiène, au prix de près d'un demi million. La bénédiction en a été faite ces jours derniers par S. G. Mgr Bruchési.

— Le Rév. P. Arthur Letellier, des Pères du Saint-Sacrement, a été appelé à la charge de supérieur de cette Congrégation à Montréal. Le Révérend Père était, depuis douze ans, curé de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de New-York.

— Monseigneur l'Archevêque, à la tête d'un groupe de professeurs de l'Université Laval, a pris l'initiative d'un mouvement pour aider pécuniairement à la restauration de l'Université de Louvain. S. M. le roi Albert de Belgique et S. É. le cardinal Mercier ont accepté avec reconnaissance le patronage du Comité formé pour mener l'entreprise à bonne fin.

— S. G. Mgr Gauthier, Auxiliaire de Montréal, s'est embarqué le 3 octobre à Naples pour revenir au Canada.

Ottawa. — S. G. Mgr Gauthier est en visite pastorale. Il ne sera de retour à Ottawa que pour la Toussaint.

— Le Rév. P. Antoine Palier, O. M. I., vient de fêter au Juniorat du Sacré-Cœur, où il demeure, le soixante-quatrième anniversaire de son ordination sacerdotale.

Après avoir fait ses études théologiques à Marseille et y avoir été ordonné prêtre par Mgr de Mazonod, évêque de Marseille et fondateur de la Congrégation des Oblats, le Père Palier fut envoyé au Canada, en 1851. Il fut tour à tour missionnaire au Labrador, à la Baie d'Hudson et à Buffalo. Il fut ensuite attaché au personnel enseignant de l'Université d'Ottawa. Pendant vingt-sept ans il fut curé de la paroisse de Saint-Joseph où, grâce à son excellente santé, il exerce encore le ministère.

Saint-Boniface. — Mgr Dugas, vicaire général de l'archidiocèse est arrivé d'Europe. Après avoir assisté au Congrès Eucharistique de Lourdes le distingué prélat s'était rendu à Rome où, avec les autres pèlerins canadiens, il avait été reçu en audience par le Saint-Père. Il était encore à Rome, lorsque la guerre a éclaté.

— Les paroisses allemande et polonaise de Winnipeg, de même que les deux paroisses ruthènes, ont fait l'acquisition d'un cimetière commun à quelques milles de la ville. Il a été béni le 20 septembre dernier. Plus de mille personnes assistaient à la cérémonie. Mgr Cherrier récita les prières du rite latin et Mgr Radkiewicz, vicaire-général de S. G. Mgr Budka, celles du rite ruthène.

Il y eut ensuite quatre sermons en quatre langues différentes. Mgr Cherrier prêcha en anglais, Mgr Radkiewicz en ruthène, le R. P. Kowalski, O. M. I., en polonais, et le R. P. Riedinger, O. M. I., en allemand.

Halifax. — Mgr T. J. Daly, Vicaire Général de l'archidiocèse d'Halifax et recteur de l'église Saint Joseph, est décédé ces jours derniers.

Le défunt avait célébré ses noces d'or sacerdotales en 1911. Récemment il avait été élevé à la dignité de protonotaire apostolique.

Trois-Rivières. — La ville de Shawinigan renferme trois paroisses : Saint-Pierre, Saint-Marc et Saint-Bernard.

A Saint-Bernard, fondée il y a deux ans à peine et dont la population est de plus de deux mille âmes, S. G. Mgr Cloutier vient de bénir une belle et vaste église de style romano-français ainsi que quatre cloches destinées aux deux tours qui flanquent la façade du nouveau temple.

Monseigneur a prononcé lui-même le sermon de circonstance à la messe solennelle qui a suivi la bénédiction de l'église. Dans l'après-midi, à la cérémonie de bénédiction des cloches ce fut Monsieur le Chanoine Arcand, supérieur du Séminaire des Trois-Rivières, qui fit le sermon.

Un grand nombre de prêtres assistaient à ces belles fêtes.

— Les paroissiens de Saint-Philippe des Trois-Rivières ont fêté les noces d'argent sacerdotales de M. le chanoine Denoncourt, leur curé. Après la messe solennelle chantée par le jubilaire au milieu d'un grand nombre de membres du clergé et en présence d'une grande affluence de fidèles, une adresse lui a été présentée avec un cadeau au nom de ses paroissiens.

Chicoutimi. — M. l'abbé Joseph Renaud, curé de Notre-Dame d'Hébertville, Lac Saint-Jean, est décédé dans le courant de septembre.

Né à la Baie Saint-Paul, comté de Charlevoix, en 1860, il fit ses études classiques au collège de Lévis. Il fut ordonné prêtre par Mgr Racine en 1886.

Il fut successivement vicaire à la cathédrale de Chicoutimi, 1885-87 ; à Saint-Étienne de la Malbaie, 1887-89 ; à N.-D. d'Hébertville, 1889-90 ; curé au Sacré-Cœur de Marie, 1890-1911 ; à N.-D. d'Hébertville, 1911-1914.

Le défunt fut un véritable apôtre de la colonisation. Grâce à ses soins vigilants, l'humble mission du S.-Cœur de Marie est devenue une florissante paroisse agricole. Il fut toute sa vie un travailleur énergique.

Ses funérailles ont eu lieu sous la présidence de S. G. Mgr Labrecque, dans l'église de N.-D. d'Hébertville où il a été inhumé.

— Par décision de S. G. Mgr l'évêque de Chicoutimi ont été nommés :

M. l'abbé Louis Gagnon, curé de N.-D. d'Hébertville, Lac Saint-Jean.

M. l'abbé Simon Bluteau, curé de Chambord, Lac Saint-Jean.

M. l'abbé Jos. Gauthier, jnr, curé de Sainte-Agnès, Charlevoix.

Sherbrooke. — Une lettre envoyée de Rome par S. G. Mgr Larocque nous apprend que l'Évêque de Sherbrooke est en bonne santé ainsi que son compagnon de voyage, M. l'abbé Roy.

Sa Grandeur a assisté au couronnement de Sa Sainteté Benoît XV. Elle sera de retour à Sherbrooke vers la mi-octobre.

— Monseigneur H.-O. Chalifoux, Vicaire-Général et administrateur du diocèse de Sherbrooke vient d'être nommé évêque auxiliaire de ce même diocèse. La bonne nouvelle a été transmise au clergé de la ville par Mgr Roy, Vicaire Général de Montréal, venu à Sherbrooke comme représentant de S. G. Monseigneur Bruchési, empêché de venir lui-même.

La nouvelle a été accueillie avec joie dans la ville et dans le diocèse.

Voici quelques notes biographiques sur le nouvel Auxiliaire de Sherbrooke :

Mgr Hubert-Olivier Chalifoux est né le 2 juin 1850 à Saint-Hyacinthe. Il fit ses études au Séminaire de Saint-Hyacinthe. Ordonné prêtre le 10 janvier 1875, il fut nommé assistant-secrétaire de Mgr Racine et vicaire à la cathédrale. Il fut ensuite nommé secrétaire, en 1878, chancelier, en 1882 ; desservant de la nouvelle paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke en 1884 ; curé de la même paroisse, en 1890 ; curé de la cathédrale et conseiller diocésain, en 1891 ; administrateur du diocèse pendant un voyage de S. G. Mgr Racine en Europe ; vicaire-général, en 1892 ; de nouveau administrateur, depuis la mort de S. G. Mgr Racine, le 17 juillet 1893, jusqu'au sacre de S. G. Mgr Larocque, le 30 novembre 1893 ; administrateur du diocèse, pour la troisième fois, en 1894, pendant un voyage en Europe de S. G. Mgr Larocque.

En 1895, il fut déchargé de la cure de la cathédrale et continua d'exercer les fonctions de vicaire général et de procureur de l'évêché. En 1900, il fut élevé à la dignité de protonotaire apostolique.

— Le 21 septembre dernier, Monsieur l'abbé Patrick Quinn, V. G., curé de Richmond, célébrait, au milieu d'un grand nombre de ses confrères, de ses amis, et de ses paroissiens, le cinquante-deuxième anniversaire de son ordination sacerdotale ainsi que le cinquantième anniversaire de sa prise de possession de la cure de Sainte-Bibiane de Richmond, qu'il a desservi sans interruption depuis un demi-siècle.

Au cours de la séance donnée au couvent à cette occasion, Mgr Chalifoux, administrateur du diocèse de Sherbrooke, lui présenta les bons souhaits de Sa Grandeur Mgr Larocque, présentement en Europe, ainsi que les vœux du clergé, puis il donna lecture de la dépêche suivante :

« Saint-Père, avec ses vœux, envoie de cœur spéciale bénédiction apostolique, implore gage, faveurs célestes pour abbé Quinn, curé Rich-

mond, occasion cinquantième anniversaire de ministère paroissial ; bénit aussi coadjuteur et fidèles.»

(Signé) Cardinal FERRATA.

Au vénérable jubilaire, qui porte bien ses soixante-dix-huit ans, nous souhaitons une longue et heureuse vieillesse dans la paroisse qu'il a dirigée pendant cinquante ans.

VARIÉTÉS

A NOTRE-DAME DE PARIS

PRIÈRES POUR LA FRANCE

« La guerre, disait l'autre jour Mgr Marbeau, évêque de Meaux, est, hélas ! une bien triste chose. Mais elle aura, au point de vue moral, des résultats merveilleux. Elle a réveillé dans les cœurs français la foi religieuse. » Ces paroles nous revenaient, hier, à l'esprit, dit un rédacteur du *Gaulois*, en contemplant l'émouvant spectacle de la foule qui s'écrasait dans les nefs de Notre-Dame pour assister à la grande réunion de prières pour la France, ordonnée par le cardinal Amette, archevêque de Paris.

Cette multitude humaine, composée d'éléments sociaux les plus divers, était secouée du même frisson patriotique et religieux. Le parfum de la foi emplissait toutes ces âmes de qui les ardentes prières montaient, au chant des orgues, sous les voûtes sacrées. Un appel du pasteur spirituel de Paris avait suffi pour amener dans le lieu saint des milliers et des milliers de personnes dont les croyances religieuses s'étaient soudainement réveillées à la pensée de la France en danger.

Il fallut devant la prodigieuse avalanche des fidèles, fermer tôt les portes de la basilique. Dès une heure, l'immense édifice était bondé dans toutes ses parties, y compris les tribunes supérieures. Au dehors, sur la place du Parvis-Notre-Dame, 10,000 personnes, qui avaient dû renoncer à franchir le seuil de l'église.

Les vêpres commencèrent à trois heures. Dans le chœur avaient pris place l'archevêque de Paris, revêtu de la pourpre cardinalice ; les vicaires généraux, parmi lesquels Mgr Odelin et Mgr Fages, archidiacre de Notre-Dame ; les curés des paroisses de Paris et de la banlieue, les chanoines métropolitains, tous en habits sacerdotaux, surplis, étoles brodés. Dans l'assistance, des prêtres, des religieuses, des officiers, des soldats, un petit groupe de tirailleurs algériens aux visages énergiques et bronzés. Près du chœur, on remarque un commandant d'infanterie, le bras en écharpe. Il a été blessé dans un des récents combats

autour de Charleroi. Puis, des dames de la Croix-Rouge, des infirmiers militaires dont on voit la tonsure, prêtres hier, soldats aujourd'hui... »

Après les vêpres, le cardinal Amette prononça une émouvante allocution. « Prions, dit Son Éminence, pour le salut de la France et le triomphe de nos armées. » Puis, vint la procession solennelle où l'on porta les reliques des saints protecteurs de Paris et de la France : sainte Geneviève, saint Denis, saint Louis, sainte Clotilde, saint Rémy et saint Vincent de Paul, la statue de la Bienheureuse Jeanne d'Arc et la relique de la sainte Croix. Arrivé sous le portique de la cathédrale, le cardinal bénit, au milieu d'un silence religieux, l'immense multitude réunie sur la place ; il bénit Paris, au nom du Souverain Pontife, « qui lui en avait donné l'autorisation spontanée. »

« A ce moment, on eut ce spectacle saisissant d'une foule, remuée jusqu'aux fibres, entonnant le *Magnificat* avec un élan et une ferveur admirables.

La procession terminée, le cardinal Amette récita les prières pour la France, au milieu d'un profond et solennel recueillement. Après le *Tantum ergo* et la bénédiction du Saint-Sacrement, on chanta le *De profundis* pour les soldats morts glorieusement depuis le commencement de la guerre. L'hymne funèbre, chanté par des milliers de voix graves et aiguës, avait en la circonstance un tel accent de grandeur tragique que les larmes coulèrent sur bien des visages. »

LES LIVRES

MGR J.-M. EMARD. *Les Tendresses du Sacré-Cœur de Jésus*. Nouvelle édition. Valleyfield (Bureau de la chancellerie), in-8°, 176 pages, 50 cents franco.

Les livres sur le Sacré-Cœur ne se publient pas fréquemment dans notre pays, voilà pourquoi il faut les bien accueillir quand ils paraissent, surtout, si à la sûreté de doctrine, ils ajoutent une forme élégante et agréable. Tel est le volume que vient de rééditer Sa Grandeur Mgr Emard. *Les Tendresses du Sacré-Cœur de Jésus* sont un recueil de lettres pastorales et de sermons ; tour à tour l'auteur étudie dans le Sacré-Cœur, l'Enfant, l'Ami, le Maître, le Bienfaiteur, le Consolateur, le Modèle.

Ce sont là des pages de saine doctrine qui font mieux aimer le Sacré-Cœur de Jésus.

BULLETIN SOCIAL

DOCTRINE

RESPECT AU SAINT NOM DE DIEU

Un confrère nous racontait, il y a quelques jours, une scène extrêmement pénible qui s'est passée récemment sous ses yeux dans l'une de nos rues : deux gamins d'une quinzaine d'années se chamaillant en vinrent aux gros mots, puis, des gros mots passèrent bientôt aux blasphèmes les plus scandaleux. Le confrère intervint pour imposer silence aux deux mauvais garnements, qui, sans tenir compte de l'avertissement, prirent la fuite tout en continuant à s'invectiver sur le même ton.

De qui ces deux enfants avaient-ils appris ces mots horribles ? Certainement de personnes plus âgées qu'eux, des parents peut-être ? Quelle responsabilité terrible pour ceux qui ont scandalisé ces petits, déjà portés à profaner le saint nom de Dieu dans leurs mouvements de colère !

Le Premier Concile Plénier de Québec dit « qu'il est très douloureux de voir un si grand nombre d'enfants de l'Église préparer leur condamnation de leur propre bouche : *celui qui aura blasphémé le nom du Seigneur, mourra* (Levit. XXIX, 16). Le blasphème, en effet, parce qu'il est opposé à la confession de foi, est, de sa nature, un péché très grave. »

Quelle répugnance ne doit pas inspirer au chrétien l'horrible péché du blasphème ! *Le nom du Seigneur*, dit le Prophète-Roi, *est saint et terrible*. C'est le nom du Dieu créateur, du Suprême Conservateur de toutes choses, dont chaque instant de notre existence dépend et qui n'a qu'à retirer sa main protectrice pour que la mort nous frappe. Dieu est aussi notre Père. *Nous n'avons qu'un Père, Dieu*, dit saint Jean (VIII, 41). « Qui est plus père que Dieu, écrit Origène. Est-ce que celui-là qui t'a fait, te possède et t'a sauvé n'est pas ton Père ? Quel châtement ne méritera-t-il donc pas celui qui maudit le Père ? Aussi Dieu ordonne, dans le Lévitique, que le blasphémateur soit traîné hors du camp d'Israël, et que le bourreau ne soit pas seul à le lapider, mais tout le peuple, afin que tous, d'un commun accord, vengent l'injure qui est faite au Père commun, et que tout homme apprenne que pour une offense aussi grave, il mérite un châtement aussi exemplaire. »

Quelle honte et quelle douleur, pour des chrétiens, d'entendre le nom adorable de Jésus-Christ profané en public, et par des chrétiens ! Comment ceux qui ont été appelés par Notre Divin Sauveur à faire partie de son Église, à puiser dans les sacrements les grâces du salut, à recevoir dans la Sainte Eucharistie son corps et son sang précieux peuvent-ils se laisser aller à prononcer avec mépris les saints noms de Jésus et de Marie ?

« Le blasphémateur, dit M. l'abbé Laporte dans son opuscule *Des blasphèmes et imprécations*, profane la parole, qui est un don singulier fait à l'homme seul pour qu'il glorifie et bénisse son Créateur, en s'en servant pour attenter à la majesté de Dieu, pour obscurcir sa gloire, pour déshonorer son Nom... Il s'attaque à Dieu lui-même formellement, directement, personnellement... Le blasphème est donc un crime de lèse-majesté divine. »

On a raison de dire que bon nombre de ceux qui blasphèment, chez nous, n'ont pas l'intention expresse d'outrager Dieu : et cela diminue notablement leur culpabilité. Mais ces jugements portés sur tel ou tel cas, et qui sont fondés sur l'intention connue de tel ou tel blasphémateur, ne doivent pas faire perdre de vue qu'il ne peut y avoir de légèreté de matière quand il s'agit d'expressions véritablement blasphématoires et que, de plus, l'habitude, comme telle, ne fait pas disparaître la culpabilité. L'habitude mauvaise, comme la bonne habitude, du reste, s'acquiert, comme le dit saint Thomas, par la répétition d'actes volontaires, et les blasphèmes proférés en vertu de la tendance acquise non rétractée sont plus graves que les blasphèmes proférés sous l'impulsion de la passion, d'autant plus que, dans certains cas, la négligence a contribué à laisser la très vilaine habitude s'enraciner dans l'âme.

Il nous faut donc lutter avec une grande fermeté contre le blasphème, vraiment trop fréquent dans un pays chrétien comme le nôtre. Que les parents surtout ne manquent jamais à leurs graves devoirs, sur ce point, non seulement en s'abstenant de profaner le nom de Dieu, mais en inculquant aussi à leurs enfants une grande horreur du blasphème. Les leçons et les exemples du père et de la mère peuvent beaucoup dans ce sens, comme ils peuvent aussi livrer leurs enfants, pour la vie, à l'horrible habitude du blasphème.

Que les citoyens n'oublient pas que le blasphème est puni par la loi de notre pays et que « les articles 525 et 603 du Code municipal donnent le droit à tout conseil local de faire des règlements pour réprimer les jurements profanes et les langages obscènes ou blasphématoires, dans les chemins, sur les places publiques, ou les environs. Une punition exemplaire peut empêcher bien des scandales.

Respect donc, partout et toujours, au saint nom de Dieu !

FAITS ET ŒUVRES

LE RÈGNE SOCIAL DE JÉSUS-CHRIST A SAINT-MARTIN DE BEAUCE

Nous avons déjà signalé, dans ce « bulletin des Oeuvres », le bel et impressionnant exemple de consécration officielle de toute une paroisse civile au Sacré-Cœur de Jésus, tel que fut la première à le donner. croyons-nous bien, la paroisse de L'Ange-Gardien, au comté de Montmorency.

En ces derniers temps, nous avions la joie d'enregistrer le fait très consolant que la paroisse de Saint-Martin, en Beauce, encore en notre diocèse de Québec, marchait noblement sur les brisées de L'Ange-Gardien, et par une délibération solennelle de son Conseil municipal, se consacrait, en toute piété et loyauté, au Sacré-Cœur du Roi Jésus.

Ce fut le 28 septembre dernier, vigile de la fête de saint Michel Archange, patron des Oeuvres de l'Action Sociale Catholique, qu'eut lieu cette solennelle et édifiante démonstration, en présence d'un nombreux clergé et sous les yeux ravis de toute une population en liesse. Elle coïncida avec l'inauguration triomphale d'une statue au Sacré-Cœur, sur la grande place de l'église paroissiale, et elle fut soulignée d'un vibrant discours de M. l'abbé E.-V. Lavergne, vicaire à Lévis et directeur de *la Lumière*, chantant les gloires et les miséricordes de Jésus-Christ, Roi des sociétés.

Divers groupes de fidèles paroissiens vinrent d'abord prononcer, tour à tour, l'acte de leur consécration au Divin Maître : chefs de familles, jeunes gens, jeunes filles, garçonnets et fillettes. Puis, le maire, M. Baillargeon, au nom de toute la paroisse, lut la formule consacrant au Sacré-Cœur toute la grande famille paroissiale de Saint-Martin de Beauce.

Il nous paraît utile de consigner ici le texte même de la délibération du Conseil municipal qui autorisait cette consécration. Dans son éloquence simple et persuasive, il montre avec quelle générosité éclairée les mandataires du peuple, à Saint-Martin de Beauce, ont imité le bon exemple donné à L'Ange-Gardien, et tracé la ligne de conduite à adopter pour maintes autres municipalités. Le nombre va se multiplier, nous l'espérons, des Conseils municipaux qui tiendront à honneur, et à profit, de placer ainsi leur municipalité ouvertement sous l'égide du Sacré-Cœur, assurant de la sorte à leurs mandataires, en ces jours de guerre, et de misères sociales de toute espèce, une précieuse protection, qui ne peut que leur porter bonheur.

Voici le texte de ce mémorable document :

Province de Québec,

Municipalité de la paroisse de Saint-Martin, Beauce.

A une session spéciale du conseil municipal de la municipalité

de la paroisse de Saint-Martin de Beauce, convoquée par M. le maire, sur requisition de M. le curé I. Galerneau et M. l'abbé Lavergne, prédicateur d'un Triduum, telle session tenue à la salle publique de Saint-Martin, dimanche le 27 septembre 1914 à onze heures de l'avant-midi, à laquelle sont présents M. le maire Jos. Baillargeon et MM. les conseillers Georges Morissette, Léandre Lachance, Joseph Poulin, Charles Caron et Philéas Quirion, formant un quorum du conseil sous la présidence de M. le maire Jos. Baillargeon. Il est ordonné et statué comme suit :

Attendu qu'à l'issue d'une retraite prêchée en cette paroisse en l'année 1913 par les abbés A. Langlois, du Séminaire de Québec, et Jos. Hallé, du collège de Lévis, il a été décidé d'ériger en face de l'église paroissiale un monument au Sacré-Cœur de Jésus.

Attendu que ce monument est maintenant érigé, grâce aux généreuses souscriptions des paroissiens, et qu'il sera béni le 28 du présent mois.

Attendu que ce monument est un acte de foi public dans la royauté du Sacré-Cœur de Jésus, une solennelle affirmation du droit qu'il a de régner non seulement sur les individus et sur les familles, mais aussi sur les sociétés.

Attendu que Sa Sainteté le Pape Léon XIII, dans son Encyclique « Annum Sacrum », du 25 mai 1899, invite instamment toutes les paroisses, toutes les cités, tous les peuples à se consacrer solennellement au Sacré-Cœur de Jésus.

Attendu que ce conseil étant l'élu du peuple peut et doit parler et agir en son nom.

Il est proposé par M. Georges Morissette, secondé par M. Joseph Poulin, et résolu unanimement :

1° Que ce conseil profite de l'inauguration de ce monument au Sacré-Cœur de Jésus, pour mettre ses projets, ses entreprises, ses travaux, sous la protection spéciale du Sacré-Cœur de Jésus.

2° Que cette municipalité se consacre officiellement au Sacré-Cœur et qu'à cet effet, M. le maire soit autorisé à prononcer publiquement, le lundi 28 septembre courant, cette consécration au nom de ce conseil et de cette municipalité.

3° Que pour perpétuelle mémoire une copie de ces résolutions soit conservée dans les archives du conseil, et qu'une autre copie soit déposée dans les archives de la fabrique de cette paroisse.

(Signé) JOS. BAILLARGEON, Maire.

GEO. MORISSETTE, CHARLES CARON, JOSEPH POULIN,
LÉANDRE LACHANCE, PHILÉAS QUIRION, Conseillers.

Attesté vraie copie,

E.-E. POULIN,

Secrétaire-trésorier.

E.-E. POULIN,

Sec-Trésorier.

**LES
PRÉVOYANTS DU CANADA
ASSURANCE FONDS DE PENSION**

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le 30 juin
1914 - - - - - \$495,409.14

Progression de la Compagnie jusqu'au 30 juin 1914

	SECTIONS	SOCIÉTAIRES	PENSIONS	ACTIF
1909	45	1,880	5,205	\$ 16,461.94
1910	149	8,540	19,269	72,217.94
1911	224	14,228	30,910	170,670.80
1912	294	19,326	39,211	284,355.82
1913	349	24,492	47,957	423,745.31
1914 (30 juin)	374	26,569	51,763	495,409.14

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous
aurez une idée des sommes énormes dont disposeront
Les Prévoyants du Canada, lorsque le temps de payer
les rentes sera venu.

ANTONI LESAGE,
Gérant-Général.

Bureau Chef : 126, St-Pierre, Québec,
Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE" ;
Montréal.

Agents à Québec : M. Stanislas Côté, 134, Lockwell.
MM. Leclerc & Deguise, "Hôtel St-Roch."

INSTALLATION
d'éclairage à l'électricité

ACCESSOIRES
et appareils électriques
de tous genres

Prix les plus bas

Coulet & Bélanger

Ingénieurs-Électriciens

82 rue de la Couronne
QUÉBEC

COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les
grands avantages des VERRES TORIQUES
sur les autres verres à lunettes ordinaires
personne n'achèterait plus que des VERRES
TORIQUES. Le foyer de ces verres est
presque illimité tandis que dans les verres
ordinairement vendus il n'existe guère que
dans une partie fort limitée du centre.
C'est le verre que tous les vrais oculistes
prescrivent parce que c'est vraiment le seul
qui donne ENTIÈRE SATISFACTION.

P. C. Lacasse
OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE
40, RUE DE LA FABRIQUE

FONDÉ AU CANADA EN 1885

F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickleurs sur articles métalliques

51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)

QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LORGNONS
pour tous les cas d'Amétropie

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

J. E. LIVERNOIS LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes Brevetés, Parfums, Etc.

RUE SAINT-JEAN, - - - - - QUÉBEC, CAN.

Bureau : 88, rue St-Pierre. Téléphone 263. Résidence : 15, rue Ste-Julie.

CHARLES GAGNON, AGENT ET COURTIER
D'ASSURANCES.

FEU — VIE — ACCIDENTS — MARINE, Etc.

ÉDITION NOUVELLE ET DEFINITIVE DU **BREVIAIRE ROMAIN**

Les éditions nouvelles de 1914 sont entièrement conformes aux décrets les plus récents de S. S. et notamment à celui du 28 octobre 1913.

Nous avons reçu un envoi considérable du bréviaire Mame, No. 52, en 4 volumes, chagrin l'er choix, reliure très souple en noir, coins ronds, tranche dorée, format moyen 4 x 6 pcs (le seul format en vente actuellement) prix \$10.

Aussi quelques exemplaires, reliure de luxe, en phoque et en maroquin aux prix de \$12, \$15 et \$18.

Faites nous parvenir votre commande dès maintenant car les premiers exemplaires vont s'enlever rapidement.

LIBRAIRIE DU CLERGÉ

J.-P. GARNEAU

LIBRAIRE-ÉDITEUR ET MARCHAND
D'ORNEMENTS D'ÉGLISE ———— O

47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.

LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS

LIBRAIRES - ÉDITEURS - IMPORTATEURS

GROS ET DÉTAIL

177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.

Éditeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAYARD.
GARANTIE DE SATISFACTION.

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande



La Compagnie Gauthier & Frère

INCORPORÉE

PEINTRES - DECORATEURS

Vient d'ouvrir une très importante fabrique de verre plombé, verrières (vitreaux peints), pour églises et maisons privées.

Cette fabrique, qui est la mieux outillée du pays est sous la direction d'un artiste de haute renommée, qui est bien secondé par d'habiles ouvriers.

La Compagnie Gauthier & Frère a obtenu la médaille d'or à la dernière Exposition Provinciale comme l'atteste la vignette ci-haut.

Deux importants contrats pour verrières sont en voie d'exécution, un pour l'église de Beauport, et l'autre à l'église Notre-Dame de Lourdes, pour le compte des RR. PP Oblats de St-Sauveur, Québec.

Estimé et croquis fournis sur demande.

La maison Gauthier & Frère, la plus ancienne du genre dans la Province de Québec, établie en 1868, a décoré plus de 200 églises dans les différentes provinces du Dominion.

Spécialités : Peinture à fresque, décoration d'églises, dorure, encadrements de tous genres, pour chemins de Croix, peintures à l'huile, etc., etc.

MANUFACTURE DE MIROIRS — ATELIERS DE BIZEAUTAGE, etc.

Ouvrage fait avec soin et garantie de satisfaction.

La Compagnie Gauthier & Frère, Incorporée

Tél. 2300 295, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC

MAISON FONDÉE EN 1862

O. PICARD & FILS

Pose d'Appareils Hygiéniques les plus perfectionnés et les plus modernes dans les édifices publics et les maisons privées.

VENTILATION : UNE SPÉCIALITÉ.

Fournaises à Air Chaud, à Eau Chaude et à Vapeur.

QUÉBEC

PICARD & DUQUET

ENR.

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - **QUÉBEC**

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

Pour ÉGLISES, CHAPELLES, COMMUNAUTÉS

Nous avons un assortiment complet d'HARMONIUMS-ORGUES, des instruments de grande renommée et vendus avec les meilleures garanties.

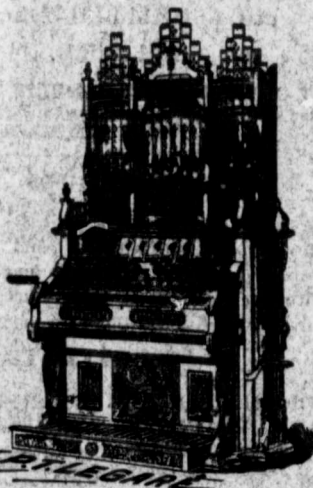
**MESSIEURS LES MEMBRES
DU CLERGÉ**

sont spécialement invités à nous faire visite ou à nous écrire pour achat de pianos, harmoniums, orgues.

Nos prix et conditions comme nos instruments de musique vous conviendront.

Catalogues et prix sur demande.

P. T. LEGARÉ LTÉE.
273-287, RUE ST-PAUL—QUÉBEC



LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES

Fondée en 1848

BUREAU PRINCIPAL

Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

SUCCURSALES A QUEBEC :

ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.

ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier.

ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.

BASSE-VILLE, No 53, rue St-Pierre.

LIMOILLOU, Boulevard St-Charles.

SUCCURSALES A LEVIS :

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).

RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres,
les succursales suivantes : ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-
BAPTISTE, LIMOILLOU et LEVIS RUE EDEN.

BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL et à la SUCCURSALE DE ST-ROCH, pour la garde de débetures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles